

Foire Aux Questions Défi Energie et Eau de la Métropole Européenne de Lille

Au programme de cette F.A.Q. :

L'inscription au défi

Mon équipe

Les capitaines

Formations, évènements et ateliers

Le kit

Les compteurs

L'inscription au défi

Puis-je m'inscrire au défi si je ne vis pas dans le territoire concerné ?

Il n'est pas possible de s'inscrire à un défi si l'on ne vit pas sur le territoire concerné. Cependant, vous pouvez chercher si un défi existe sur votre territoire en écrivant le nom de votre commune dans la barre de recherche du site déclics (<https://defis-declics.org/fr/rechercher-mes-defis/>). S'il n'existe pas de défi sur votre territoire, vous pouvez tout de même économiser eau et énergie, et créer des compteurs pour suivre votre évolution.

Mon logement est chauffé au fuel / cheminée à bois, puis-je participer au défi énergie ?

Oui, vous pouvez participer au défi. Vous trouverez la manière de calculer votre consommation dans le « tableau de relevé » (*ce document peut être retrouvé dans l'onglet « Foire aux questions » du défi Énergie en Métropole Lilloise*).

Je n'ai pas reçu le lien d'activation de mon compte déclics, comment finaliser mon inscription ?

Pensez à vérifier les mails reçus dans vos spams et courriers indésirables, à vérifier que vous avez noté la bonne adresse mail. Retentez de vous inscrire en rentrant votre nom, prénom, adresse mail et ville.

Si ces solutions ne fonctionnent pas contactez-nous à l'adresse energie.metropolelilloise@mres-asso.fr en nous expliquant le problème et nous tenterons de trouver une solution.

Je ne parviens pas à me connecter à mon compte déclics, que faire ?

Vérifiez que vos informations de connexion sont correctes. Si ce n'est pas le cas, tentez de réinitialiser votre mot de passe en suivant le tutoriel de réinitialisation de mot de passe.

Si cela ne fonctionne pas, contactez-nous à l'adresse energie.metropolelilloise@mres-asso.fr en nous expliquant le problème et nous tenterons de trouver une solution.

TUTORIEL « mot de passe oublié » : <https://www.pdf.investintech.com/preview-frames.php?id=WGMxUkVjRVMxVTZqTTBFZ25yOFhwbEY0SWZDNmlCbERTZE1xVGRSWkdIZXh6allITWxCTHpNT2Y2NkJtQjU1RWlvcmZ2UzFiUIN2RkYzV3YreIVkZTR3OURISIJjQkxKcWINOVZMb3UraENUb0VLZ0htSjNzNmx1NINsMHntYmE=>

Lorsque je crée un compte déclics, mon adresse mail est déjà utilisée, que faire ?

Si vous avez participé aux éditions précédentes du défi zéro déchet, vous avez peut-être déjà un compte actif. Si c'est le cas, connectez-vous normalement et rejoignez le "DÉFI ÉCO-CITOYEN - Économisons l'eau et l'énergie en métropole lilloise".

Si vous aviez déjà un compte mais avez oublié le mot de passe, vous pouvez le réinitialiser en cliquant sur "j'ai oublié mon mot de passe" au moment de votre connexion.

Si vous n'aviez jamais participé au défi auparavant, vous pouvez tout de même essayer de réinitialiser le mot de passe avec votre adresse mail.

N'oubliez pas de vérifier vos courriels indésirables et spam.

Si ces manipulations ne permettent pas de régler votre problème, et que vous n'avez pas la possibilité de créer un compte avec une autre adresse mail, n'hésitez pas à nous contacter par mail (energie.metropolelilloise@mres-asso.fr).

Ma situation a changé (déménagement, séparation...), puis-je tout de même participer au défi ?

Si votre situation a changé, mais que vous résidez toujours dans la zone couverte par le défi, votre participation est toujours valide. Vous devrez néanmoins mettre à jour vos données sur le site Déclics, et nous avertir par mail en cas de changement de vos données de contact (e-mail, numéro de téléphone...).

En revanche, vos résultats ne pourront pas être pris en compte pour les résultats de l'équipe. Nous ne prenons en compte que les résultats liés à votre changement de comportement et donc les écogestes. Car lorsque vous déménagez, faites des travaux de rénovation, qu'il y a une personne en plus ou en moins dans le logement, votre consommation d'eau et d'énergie change.

Si vous déménagez en dehors de la zone du défi, vous pouvez peut-être rejoindre un défi existant sur le territoire en écrivant le nom de votre commune dans la barre de recherche du site déclics : <https://defis-declics.org/fr/rechercher-mes-defis/>.

Les inscriptions sont terminées, mais des proches souhaitent rejoindre l'aventure, est-ce possible ?

A la fin de la période d'inscription au défi, il peut parfois rester des places. Dans ce cas-là, il est possible d'accepter quelques candidatures supplémentaires, dans la limite des places disponibles.

Envoyez-nous les coordonnées (noms et e-mail) des personnes qui souhaiteraient rejoindre l'aventure. Si des places sont encore disponibles, nous vous en informerons (energie.metropolelilloise@mres-asso.fr).

TUTORIEL « inscription » :

https://drive.google.com/file/d/1S9KLHD1etgWJ8TEKjrKnM4Q_lcS78kbP/view

Mon équipe

Il y a moins de trois membres dans mon équipe, puis-je tout de même participer au défi ?

Pour participer au défi, chaque équipe doit se composer d'au moins 3 foyers (et jusqu'à 12 foyers). Si vous êtes seul.e ou seulement 2 foyers dans l'équipe, nous vous regrouperons avec une équipe déjà existante, au plus proche de votre zone d'habitation.

Puis-je créer une équipe locale ? Ou avec mes voisins/ami.es/collègues ?

Tout à fait ! N'hésitez pas à mobiliser vos proches afin qu'ils rejoignent le défi avec vous, et constituez une équipe.

Lors de votre pré-inscription, précisez que vous avez déjà une équipe. Rejoignez-la ensuite lorsque vous finalisez votre inscription sur le site Déclics (via le nom d'équipe choisit).

Que faire si je n'ai pas d'équipe ?

Si vous n'avez pas d'équipe au moment de votre inscription, ce n'est pas un problème. Nous vous rattacherons à une équipe existante, composée de membres vivant au plus près de chez vous.

Je ne trouve pas l'équipe que je veux rejoindre sur le site Déclics, comment la rejoindre ?

Si vous ne trouvez pas votre équipe sur le site déclics, c'est peut-être parce qu'elle n'a pas encore été créée, et/ou que les autres membres de votre équipe ne se sont pas encore inscrits sur le site Déclics. Dans ce cas-là, envoyez-nous un mail en nous indiquant le nom de votre équipe, et les noms et adresses mail des membres de votre équipe (energie.metropoleilloise@mres-asso.fr).

Comment puis-je changer le nom de mon équipe sur Déclics ?

Concertez-vous avec vos coéquipiers afin de choisir le nom de votre équipe. Une fois le nom choisi, contactez-nous pour que nous modifions le nom de votre équipe sur le site Déclics.

Comment obtenir les coordonnées des membres de mon équipe ? Comment connaître l'identité de son capitaine d'équipe ?

Une fois les équipes créées et validées, les animatrices du défi enverront un mail à chaque équipe, qui contiendra les noms et adresses e-mail de ses membres. Sera également précisée l'identité du ou de la capitaine d'équipe s'il a déjà été choisie. Dans le cas où votre équipe n'a pas encore de capitaine, nous le préciserons et votre équipe devra alors échanger par mail ou au cours d'une réunion pour nommer le ou la capitaine.

Je n'ai pas encore été contacté par les membres de mon équipe, que faire ?

Si à l'heure du lancement du défi vous n'avez toujours pas été contacté par les membres de votre équipe, c'est peut-être parce que l'adresse e-mail dont nous disposons est erronée. Si c'est effectivement le cas, vous n'avez pas non plus reçu nos mails informatifs et newsletters : veuillez nous contacter pour que nous puissions vérifier vos données.

Si votre adresse e-mail est bien à jour, c'est que votre équipe n'a pas encore échangé sur le défi, ou que ses membres ont fourni une adresse erronée. Nous vérifierons alors leurs coordonnées et vous tiendrons au courant au plus vite.

Formations, évènements et ateliers

Comment m'inscrire à un atelier ?

Pour vous inscrire à un atelier, rendez-vous dans la rubrique "ateliers" du défi Déclics Energie et eau en métropole lilloise, ou directement sur le site internet de la maison de l'habitat durable (<https://maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr/evenements>).

Puis-je m'inscrire à plusieurs ateliers à la fois ?

Le nombre d'ateliers auxquels vous pouvez participer n'est pas limité. La validation de participation aux ateliers se fait dans l'ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Où puis-je trouver les rediffusions d'évènements liés au défi (lancement, ateliers...) ?

Elle est disponible sur la chaîne YouTube des défis Déclics des Hauts-de-France, ou au lien suivant : https://www.youtube.com/watch?v=mFFDyxm_hlo

Capitaines

Retrouvez l'enregistrement de la **formation capitaine** au lien suivant :

<https://www.youtube.com/watch?v=bfIFbVbXIB8>

Qu'est-ce que le rôle de capitaine ?

Dans le cadre du défi déclics énergie et eau, chaque équipe est composée d'au moins 1 capitaine, qui peut être accompagné d'un.e co-capitaine. Les capitaines ont pour mission d'accompagner les membres de leur équipe (création des compteurs, suivi des consommations d'énergie et d'eau, etc.), de s'assurer de leur cohésion (organisation de réunions d'équipe par exemple) et de les mobiliser tout au long du défi.

Les capitaines (et éventuels co-capitaines) participent également à une formation d'une durée de 2h pendant laquelle ils recevront conseils et astuces pour mener à bien leur mission.

Comment choisir les capitaines et co-capitaines d'équipe ?

Les personnes souhaitant devenir capitaine de leur équipe peuvent se porter volontaire auprès de leur équipe. Dans le cas où 2 personnes souhaitent assurer ce rôle, il est possible de le partager en devenant co-capitaine.

Je n'ai pas pu participer à la formation capitaine, puis-je participer à une autre session ?

Au cours du défi, plusieurs sessions capitaines sont organisées, vous permettant de choisir le créneau qui vous arrange au mieux. Dans le cas où vous n'êtes disponible pour aucune des sessions proposées, contactez notre équipe par mail afin que nous puissions trouver une solution adaptée (energie.metropolelilloise@mres-asso.fr).

Je ne parviens pas à contacter certains membres de mon équipe, que faire ?

Si vous ne parvenez pas à joindre un ou des membres de votre équipe par mail, c'est parfois parce que l'adresse qui a été fournie est incorrecte. Si une personne de votre équipe est en contact avec le membre manquant, n'hésitez pas à la solliciter.

Si aucun membre de votre équipe n'est en contact avec le ou les membres qui ne répondent pas, n'hésitez pas à nous contacter. Nous essaierons alors de les joindre par téléphone.

Le kit

Comment puis-je récupérer mon kit ?

Les capitaines récupèrent les kits de leur équipe au siège de la Métropole Européenne de Lille.

Mon kit n'est pas complet / un élément est défectueux, que faire ?

Dans ce cas de figure, veuillez nous contacter par mail (energie.metropolelilloise@mres-asso.fr) afin que nous trouvions une solution. Nous vous fournirons un nouvel équipement si nous disposons de kits supplémentaires.

Les compteurs

J'ai déménagé récemment, et ne dispose donc pas de relevé récent, que faire ?

Dans ce cas de figure, plusieurs solutions s'offrent à vous :

- Vous pouvez mettre les consommations de votre logement précédent. Cela vous permettra d'évaluer les niveaux de consommation énergétique de votre nouveau logement (en comparaison avec le précédent), en plus d'observer l'impact des écogestes sur vos consommations.
- Vous pouvez mettre sur Déclics les consommations du locataire qui vous a précédé (si le propriétaire les fournit). Vous pourrez ainsi également comparer vos consommations à celles d'une autre personne pour un logement identique.
- Utilisez des données moyennes issues des défis précédents (« consommations de référence » des précédentes éditions).

**Si vous avez d'autres questions et/ou avez des suggestions à nous faire,
contactez-nous !**

energie.metropolelilloise@mres-asso.fr